

Renonciation de succession

Par cujette, le 20/08/2010 à 11:25

Bonjour,

je pense renoncer à la succession de ma mère, je souhaiterais savoir si, dans ce cas je pourrais hériter de ma grand mère maternelle. merci d'avance pour vos réponses

Par toto, le 24/08/2010 à 23:01

bonsoir,

Je suppose que votre gd mère est toujours vivante. Dans ce cas , vous hériterez d'elle

Attention, si vous avez des enfants, ils deviennent automatiquement héritiers si vous renoncez. Ils peuvent renoncez également à la succession, mais si ils sont mineurs, il faut l'accord du juge des tutelles , qui sera systématiquement refusé si l'actif est supérieur au passif

Cordialement